Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-22-05-2025-01 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 22 mai 2025

Approbation du compte-rendu de la CFVU du 03 avril 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :
Validation par les élus du compte-rendu de la CFVU du 03 avril 2025.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :
Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis Favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

34 votants : 34 pour
0 contre
0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 22/05/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 25/06/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours
Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :
- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.
Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction des Affaires Juridiques & des Archives /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Université de Poitiers

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 03/04/2025

Total des membres élus : 40
Séance présidée par Mme Lydie ANCELOT, Vice-Présidente en charge de la Formation, Présidente de la CFVU.
Présents ou représentés : 35 présents et représentés le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

NOM	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
ANCELOT	Lydie	DANIEL LACOMBE Pascale NORMAND Bénédicte	3
BLOCH	Béatrice	-	1
DESESSARD	Laurent	-	1
ESPECEL	Catherine	-	1
GIL	Sandrine	-	1
PIMBERT	Agnés	-	1
SARROUILHE	Denis	PERRAUD Estelle	2
VANDERBROUCK	Clarisse	-	1
ALAYRANGUES	Sylvie	-	1
BEAUCHET	Romain	-	1
LAMPROU	Effrosyni	-	1
SCATTOLIN	Anne	RIDEAU Frédéric	2
VIGIER	Fabrice	CARDONA Laurent	2
VOLTEAU	Stéphanie	LUCET Isabelle	2
DELOUVEE	Isabelle	-	1
DUFRONT	Isabelle	-	1
MELLOUKI	Zakariae	-	1
CHAILLOT	Mathias	-	1
DARIDAN	Jeanne	WOJTAS Lola	2
FORTE	Lauriane	-	1
JOUANNEAU	Mathis	-	1
LEGRAND-BARBIOT	Antoine	EDOUARD Lyvia	2
MOGUEN	Jildaz	DA SILVA Lysa	2
PECYNA	Mikael	-	1
TRIPONEL	Dorian	CASTEL Nolwenn	2
Total général			**35**

Total Général : 35 voix délibératives

Ordre du jour :

1- **Informations générales** ;
2- **Pour délibération de la CFVU** : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 06 mars 2025 ;
3- **Quart d'heure étudiants** ;
4- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** Bilan 2024 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
5- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de l'UFR Droit et Sciences Sociales ;
6- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de l'UFR Sciences Economiques ;
7- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) ;
8- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) ;
9- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de l'UFR Lettres et Langues ;
10- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de l'UFR Sciences Humaine et Arts (SHA) ;
11- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ;
12- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2025-2026 de la Faculté des Sciences et du Sport (FSS) ;
13- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes 2025-2026 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSIP) ;
14- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes 2025-2026 de Ecole Nationale Supérieure des sciences Applicatives et du Risque (ENSAR) ;
15- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes 2025-2026 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) ;
16- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes 2025-2026 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 86) ;
17- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes 2025-2026 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 16) ;
18- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes 2025-2026 de l'UFR Santé ;
19- **Pour délibération de la CFVU :** Maquettes 2025-2026 EC2U ;
20- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** Liste et capacité d'accueil des UE d'Ouverture 2025-2026 ;
21- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** Charte du Fond de Solidarité et de développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;
22- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** Charte du Label Associatif ;
23- **Pour délibération de la CFVU :** Compte rendu des conseils de perfectionnement annexé à la charte.

La séance commence à 13h40.

Lydie ANCELOT énumère les 10 procurations reçues. Elle précise qu'avec 35 élus présents ou représentés, le quorum est atteint.
En préambule, **Lydie ANCELOT** rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

1- Informations générales

* Réforme des enseignants

Lydie ANCELOT fait part des informations récentes relatives à la formation initiale des professeurs.
À partir de la rentrée 2026, une licence préparatoire au professorat des écoles permettra aux étudiants engagés dans cette formation de suivre un parcours professionnalisant et portant sur l'ensemble des disciplines dispensées aux élèves. Les concours de l'enseignement du premier et du second degré, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation, seront dorénavant ouverts dès le niveau bac + 3.
Dès 2026, deux années de master seront consacrées à la formation initiale des enseignants, avec des stages, des temps de mise en responsabilité et une rémunération. Ces deux années permettront aux futurs professeurs et conseillers principaux d'éducation d'approfondir leurs savoirs disciplinaires et d'acquérir les bonnes pratiques professionnelles.
Les étudiants en licence disciplinaire qui souhaitent préparer le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) et le concours de l'enseignement du second degré (hors agrégation) en fin de licence pourront suivre dès la rentrée 2025 des modules de préparation aux concours.

Stéphanie VOLTEAU s'interroge sur la manière dont l'Université envisage la mise en œuvre de la réforme, ainsi que sur les modalités des concours pour le premier et le second degré. Elle souhaite notamment obtenir des précisions concernant la place accordée au mémoire dans les parcours de master. En effet, selon les pistes envisagées quant à l'organisation des masters présentées par le ministère, le master 1 serait principalement axé sur la réalisation d'un rapport de stage, tandis que le master 2 serait davantage consacré à la rédaction du mémoire.

> **Lydie ANCELOT** indique qu'aucune réponse définitive ne peut être apportée à ce stade, car les discussions sont encore en cours. Elle précise que la méthode de travail reste celle mise en place l'année dernière. Les groupes de travail pour préparer la rentrée 2025 ont été relancés début mai. Concernant la rentrée 2026, la méthode s'appuiera sur ces mêmes groupes de travail, en collaboration étroite avec l'INSPE. Elle souligne l'importance d'un travail collectif dans des délais restreints, en s'appuyant sur les groupes déjà constitués l'année dernière.

Stéphanie VOLTEAU interroge sur la possibilité de mettre en place des passerelles.

> **Lydie ANCELOT** répond que ce sujet est encore en discussion et qu'un travail doit être mené dans le cadre de la construction pédagogique des formations.

* Accueil des élèves de seconde générale et technologiques en stage du 16 au 27 juin 2025

Lydie ANCELOT mentionne le stage d'observation à effectuer par tous les élèves de secondes générale et technologique afin de découvrir le monde professionnel. 45 000 élèves sont concernés en Région Nouvelle Aquitaine. Ces informations ont été transmises directions de composantes, responsables de scolarités, responsables de scolarité fin février.

*** Point culture et vie étudiante**

Lydie ANCELOT présente le point Culture et Vie étudiante et fait mention des différents points suivants :
- Proposition à destination des étudiant·es : participer à l'atelier de podcasts « parler la danse », encadré par une journaliste culturelle et en partenariat avec Radio Pulsar ;
- Ouverture du festival pour rencontrer les étudiantes et étudiants venus d'ailleurs le 9 avril à la MDE ;
- « la nuit des danses, le bal », le 10 avril à la MDE ; ateliers du SUAPS et partenariat avec le pôle Aliénor
- Représentation de l'Atelier de recherche chorégraphique - ARC, *Vivants,* avec le chorégraphe en résidence Michel Schweizer, le 14 avril à 21h au TAP ;
- Créa'Midi le 15 avril à 12h30 au Méta ;
- Projection du court-métrage ... *et je danse*, Yves Gaonac'h le 16 avril à 20h30 à la Ruche, afin d'illustrer l'idée de réussite plurielle à partir d'une pratique artistique ;
- Quand la danse embras(s)e - Journées professionnelles et universitaires organisées par l'OARA – Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine, le TAP, l'université de Poitiers (UFR LL, laboratoires FoReLLIS, CECOJI)- En partenariat avec l'université Paris Nanterre (UFR PHILLIA, laboratoire HAR) le 16 après-midi au Méta et 17 avril au TAP ;
- Proposition de médiation du TAP : exposition "Je regarde les étoiles" et/ou à la découverte des vidéo-danse « Séquences » et des podcasts « Parler la danse ».

Mathis JOUANNEAU souligne que le Méta, n'est pas encore ouvert officiellement et qu'il serait pertinent de communiquer davantage sur le festival Accord. Il insiste sur le fait que de nombreux étudiants ignorent que l'accès à cet événement est gratuit grâce à la Carte Culture. Il propose qu'un mail informatif soit envoyé à la communauté étudiante ou de passer directement dans les UFR pour sensibiliser les étudiants.

Lydie ANCELOT prend note de la remarque et indique qu'elle la transmettra à Sybille LAJUS.

2- Pour délibération : Approbation du compte rendu de la CFVU du 06 mars 2025

Lydie ANCELOT demande aux élus si des modifications sont souhaitées concernant le compte-rendu déposé en amont de la CFVU relatif à la dernière CFVU du 6 mars.

Sylvie VOLTEAU souligne que la question de **Béatrice BLOCH**, mentionnée à la page 9, fait référence au CRPE alors qu'elle concerne le Diplôme Universitaire CRPE.

Lydie ANCELOT précise que cette correction sera apportée et que le vote se fait sous réserve de modification du compte rendu.

Délibération n° CFVU 20250306_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 06 mars 2025 ;

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 35

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

3- Quart d'heure étudiants

Mathias CHAILLOT demande un retour sur le groupe de travail concernant IRIS Étudiant. Il signale qu'il a reçu, comme élu, de nombreuses demandes étudiantes portant sur l'utilisation de Zimbra, notamment en lien avec la gestion d'un volume important de mails reçus. Il propose de développer un outil permettant de trier les messages plus efficacement et de rendre les informations fournies plus claires.

Grégory MOUSSERION précise qu'IRIS remplacera l'ENT dans sa totalité et intégrera de nouvelles fonctionnalités de travail collaboratif. Toutefois, il ne se substituera pas à Zimbra.

Lydie ANCELOT indique que des fonctionnalités de classification sont déjà disponibles, permettant un tri par objet ou par expéditeur. Elle ajoute que le GT pourra intégrer ces remontées pour envisager des améliorations supplémentaires.

Mathis JOUANNEAU revient sur les travaux des groupes des années précédentes, notamment l'utilisation d'un système de couleurs pour trier les mails en fonction de l'objet et de l'expéditeur. Il propose d'explorer cette idée pour améliorer la gestion des messages.

Grégory MOUSSERION précise que l'objectif d'IRIS étudiant est d'être en capacité d'apporter des informations ciblées, via le portail d'accueil, d'accéder à des informations adaptées et pertinentes en fonction des besoins du public concerné.

Lionel VINOUR rappelle qu'il est déjà possible d'utiliser des outils de tri pour éviter l'encombrement. Par ailleurs, certaines règles sont déjà mises en place, comme la limitation de l'envoi de mails à certains jours ou après une certaine heure. Il précise qu'un travail est en cours pour améliorer ces aspects et renforcer leur efficacité.

Grégory MOUSSERION précise que l'arrivée d'IRIS entraînera une utilisation différenciée de la boîte mail. Les communications pédagogiques continueront à être diffusées par mail, tandis que les informations évènementielles ou liées à la formation seront centralisées sur IRIS étudiant. Il ajoute qu'une réflexion de fond est en cours pour optimiser les périodes d'envoi des informations et leur ciblage afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Mathis JOUANNEAU évoque le déploiement, sur une période de 3 à 6 mois, du module TEDS (Transition Écologique pour un Développement Soutenable). Il exprime des préoccupations concernant l'efficacité de ce module et son éventuelle intégration dans les maquettes pédagogiques, ce qui pourrait impacter les heures dédiées au disciplinaire. Il demande des précisions sur les modalités de déploiement et si cela impliquera une modification des éléments déjà présents dans les maquettes.

Lydie ANCELOT exprime son accord avec la stratégie de l'établissement, qui vise à développer les compétences transversales dans les formations. Elle précise que le cadrage du module TEDS, soumis prochainement à la CFVU ne sera pas intégré directement dans les maquettes pédagogiques sur le court terme. Elle insiste que cela n'empiétera pas sur les heures disciplinaires : il n'est pas envisagé d'intégrer 30 heures supplémentaires dans les maquettes (pas de crédits ECTS associés).

L'objectif est d'intégrer progressivement la formation TEDS en construisant un socle commun de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique. Des étapes ont déjà été travaillées avec les assesseurs, et un test est en cours auprès de plus de 200 étudiants issus de 12 formations différentes. Un groupe de travail a également été mis en place pour concevoir ce module.

Elle ajoute que, celui-ci pourra également bientôt être ouvert, pour des enseignants souhaitant l'expérimenter. Elle souligne que, tant au niveau national que local, intégrer la TEDS dans les formations est une priorité dans le cadre de la nouvelle accréditation. Bien que certains contenus existent déjà, ils ne sont pas toujours explicitement identifiés au sein des formations.

Enfin, elle rappelle qu'il est essentiel de former non seulement les étudiants, mais aussi les enseignants et l'ensemble du personnel aux enjeux de la transition écologique, en adoptant une démarche progressive et collaborative.

Béatrice BLOCH demande confirmation que le projet TEDS prévoit d'abord un module commun à tous les étudiants, puis l'intégration de ces contenus dans des blocs disciplinaires.

Lydie ANCELOT confirme que cette approche est mentionnée dans le Schéma directeur de développement durable, responsabilité sociétale et environnementale 2025-2030 voté lors du Conseil d'Administration du 14 mars 2025.

Béatrice BLOCH demande si la formation TEDS sera accessible sur une plateforme numérique.

Lydie ANCELOT explique que le module en cours de création sera effectivement disponible sur la plateforme pédagogique de l'université de Poitiers. Il sera scénarisé de manière à permettre aux étudiants de s'en saisir à leur convenance.

Béatrice BLOCH interroge sur le calendrier de mise en œuvre.

Lydie ANCELOT précise que le déploiement du module TEDS est prévu pour la rentrée 2025.

Mathis JOUANNEAU exprime son opinion selon laquelle le temps de la sensibilisation est dépassé, estimant que les personnels, enseignants et étudiants disposent déjà des informations nécessaires concernant le changement climatique. Il compare cette situation aux initiatives comme le module VSS, qui, selon lui, n'a pas contribué à réduire les violences sexuelles au sein de l'Université. Il considère qu'un budget dédié à la sensibilisation n'est plus justifié, en raison des contraintes budgétaires et du manque d'enseignements adaptés. Il suggère de réorienter les ressources financières vers des actions en lien avec le socle disciplinaire.

Lydie ANCELOT souligne l'importance de continuer à s'interroger sur les compétences transversales, qui sont essentielles. Concernant les VSS, elle précise qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts en matière de sensibilisation et de formation. Elle réaffirme l'engagement institutionnel envers ces thématiques, qui restent prioritaires dans la stratégie de l'établissement. .

Mathis JOUANNEAU exprime son inquiétude concernant les dépenses liées aux GT et aux actions de sensibilisation. Il estime que ces initiatives n'ont pas toujours été efficaces et appelle à éviter de reproduire les mêmes erreurs avec d'autres modules. Il mentionne spécifiquement la question des VSS, qu'il qualifie de problématique délicate.

Laurianne FORTE étudiante en L3 Administration économique et sociale, explique que dans sa licence, des TD sur la transition écologique a été mise en place et est accessible à tous les étudiants. Cela montre qu'il est possible d'avoir ce module en licence.

Mikaël PECYNA revient sur l'importance des modules de sensibilisation, qui permettent de prendre conscience de la nécessité de considérer certains enjeux. Il souligne que l'Université ne se limite pas à la formation disciplinaire mais vise également à transmettre des valeurs et à développer l'esprit critique des étudiants tout en développant leurs compétences. Il cite l'exemple de PIX, qui forme notamment les personnes peu habituées ou n'ayant pas accès au numérique.

Mathias CHAILLOT insiste sur la nécessité de privilégier des actions concrètes et pratiques dans les initiatives mises en place.

Lydie ANCELOT reconnaît l'importance du côté mise en application de choses concrètes, mais rappelle que des actions marquantes liées au schéma DDRS sont en cours de mise en œuvre.

Mikael PECYNA souligne l'importance de combiner actions concrètes et sensibilisation. Selon lui, il est possible et nécessaire de faire avancer ces deux démarches simultanément.

Mathias CHAILLOT souligne qu'il serait intéressant de mettre en place un sondage pour recueillir l'avis des étudiants sur leur situation actuelle et leurs propositions. Cela permettrait d'éviter de généraliser les problématiques et d'offrir aux étudiants une liberté d'expression.

Mathis JOUANNEAU rappelle que le CROUS organise un grand nombre de sondages. Cependant, ces sondages ne permettent pas de justifier ou de valider certaines actions.

Lydie ANCELOT précise que la question concernant les sondages du CROUS sera transmise à la représentante du CROUS, membre de la CFVU.

Sibylle LAJUS exprime des réserves sur les sondages, qu'elle considère comme devenant trop binaires. Elle met en avant l'importance de co-construire les démarches et insiste sur la nécessité de constituer un groupe représentatif, qui ne soit pas uniquement composé de volontaires ou d'élus. Elle explique que cette approche vise à éviter une standardisation des sondages. Elle mentionne également que le Vice-Président Étudiant souhaite relancer le Bureau de la Vie Étudiante (BVE). Pour **Sibylle LAJUS**, il est essentiel que ce groupe inclue des personnes non engagées afin de mieux refléter les préoccupations variées des étudiants.

Lydie ANCELOT partage cette préoccupation et souligne l'importance d'impliquer un panel d'étudiants diversifié, incluant des non-élus, pour éviter une approche standardisée des sondages.

4- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Bilan 2024 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Lydie ANCELOT laisse la parole à Lionel VINOUR pour présenter le bilan CVEC 2024, déposé aux élus en amont de la CFVU, qui fait l'objet chaque année d'un vote en CFVU et les orientations budgétaires 2025 de la CVEC.

Béatrice BLOCH demande ce que les étudiants paient en contrepartie des services et prestations reçus.

Lionel VINOUR explique que la contribution initiale était de 90 euros lors de sa mise en place. Cependant, en raison de l'inflation, elle a été augmentée à 103 euros cette année. Il précise qu'il s'agit d'une taxe nationale obligatoire.

Mathis JOUANNEAU souligne l'intérêt d'une projection pluriannuelle, qui permet de sécuriser les finances même en cas de coupures budgétaires.

Avis n° CFVU 20250123_02 : Bilan 2024 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Avis Favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 35

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Préambule avant passage au vote :

Remerciements

Lydie ANCELOT remercie très sincèrement tous les acteurs de la chaîne de ce processus pour arriver à ce passage en CFVU. Du porteur de mention en passant par les assesseurs de chaque composante, la DPF et le Pédagolab, chacun a été un acteur important de ce long processus.

Cela permet de :

- Valoriser notre offre de formation sur notre site internet ;
- Retranscrire dans les outils de scolarité (relevé de notes et des compétences) ;

- Retrouver les heures d'enseignement dans le logiciel de gestion de fiches de services des enseignants et vacataires ;
- Intégrer les informations à UPDAGO pour créer les espaces de cours ;
- Servir au calcul prévisionnel de l'offre de formation ;
- Afficher ces documents sur le recueil des actes administratifs dans le respect de la législation en place.

Délais de mise à disposition des documents
Toutes les maquettes de formation soumises au vote ont pu être déposées sur l'espace iris dédié 7 jours avant la CFVU, ce qui est à souligner.

Quelques chiffres
Concernant les chiffres clés de la campagne de relecture, voici quelques repères :
- 97 Formations nationales
- 767 conteneurs annuels (années, hors pharmacie)
- Liés à APC licences : 38 matrices, 21 chainages
- BUT : 121 matrices

Les éléments vérifiés sont également présentés en séance.

Il est également à noter que toutes les formations ont fait l'objet de relecture en adéquation avec le cadrage (licences, LP, masters). Pour les BUT, un travail de concordance entre les maquettes BUT de l'UP et le PN (programme national) est réalisé. Il n'y a pas de cadrage « université de Poitiers », pour les formations DEUST, Diplômes d'ingénieurs, études de santé mais des échanges avec les composantes concernées amènent à équilibrer notre cadrage et les cadrages nationaux.

Lydie ANCELOT mentionne également un travail mené plus spécifiquement sur l'UE6 présente en licence générale, contenant du numérique, du PPPE, de la recherche documentaire et de la méthodologie du travail universitaire. Ce travail avait vocation à être initier dans le cadre de la prochaine accréditation et s'est accéléré du fait du contexte budgétaire. Malgré ce contexte budgétaire important et à prendre en compte, l'entrée a été de déterminer également pédagogiquement la manière dont l'établissement doit le mettre en œuvre. **Lydie ANCELOT** fait part de sa volonté de prendre le temps de construire ce type d'évolution pédagogique. Dans ce cas, cela a été limité du fait de la nécessité d'avancée rapide. Ce travail a été réalisé par la mise en place d'un groupe de travail, par plusieurs réunions d'assesseurs consacrées à cette évolution. Le choix s'est porté sur le fait de ne pas impacter un seul des contenus mentionnés préalablement et de lisser l'impact sur les semestres. De la transformation de TD en plateforme a ainsi été effectuée tout en conservant du présentiel. Lydie ANCELOT tient à réitérer sa volonté de prendre le temps dans le cadre de la nouvelle offre de formation pour faire évoluer les modalités pédagogiques, et ne pas systématiser la mise en place de plateforme si cela n'a pas lieu d'être. Le choix s'est ainsi porté sur la transformation des TD du numérique et de Méthodologie du travail universitaire en plateforme pour le S1, de la transformation des TD PPPE en plateforme au S2 et de l'évolution en plateforme des TD de recherche documentaire en plateforme. Ce choix a été discuté comme mentionné à plusieurs reprises avec les assesseurs à la pédagogie.

Concernant les maquettes soumises au vote, Lydie ANCELOT précise que dans le cadre de l'offre de formation nationale, les éléments de cadrage des MCC pour le contrat 2022-2028 mentionnent le fait que les MCC sont positionnées à l'UE (Unité d'enseignement).

La DPF s'est aperçue, le 02/04/2025 (après le dépôt des maquettes aux membres élus de la CFVU), qu'il restait 5 MCC sur des EC (éléments constitutifs de l'UE) alors qu'ils devraient être présents uniquement sur les UE. Cela amène une modification très mineure : il s'agit juste de supprimer les doublons dont **Lydie ANCELOT** fera part au fur et à mesure des votes. En effet, il est précisé que pour les 4 premiers cas, ces MCC sont également positionnées à l'UE, et qu'avec l'accord des élus de la CFVU, la DPF procèdera à la suppression de ces 4

modalités sur ces EC. Pour le dernier cas, la DPF propose, toujours avec l'accord de la CFVU, de remonter les éléments au niveau de l'UE avant de les supprimer. Les éléments concernés seront présentés lors des votes des composantes concernées.

Béatrice BLOCH rapporte les préoccupations de collègues concernant l'UE6, qu'ils estiment contribuer à l'isolement des étudiants. Elle indique que le fait de consacrer des heures pédagogiques à une plateforme, limite les échanges directs entre enseignants et étudiants, ce qui est une erreur grave sur le plan pédagogique. Elle mentionne également que les enseignants des IUT ont soulevé des questions liées aux cours de langues. Ces modifications risquent de perturber les emplois du temps de nombreux enseignants de langue dans les IUT et d'accroître l'utilisation des plateformes au détriment des interactions humaines.

> **Lydie ANCELOT** partage ces préoccupations et précise que l'UE6 ne concerne pas les IUT. Elle ajoute que l'évolution du programme national vise à encourager davantage d'échanges dans le cadre pédagogique.

Béatrice BLOCH exprime ses préoccupations concernant les coupes importantes dans les enseignements, notamment avec le développement des groupes de niveaux et des cours sur plateforme. Elle souligne que ces dispositifs ne permettent pas une véritable communication entre étudiants et enseignants. Elle mentionne également que cette problématique a alerté les enseignants des IUT.

> **Lydie ANCELOT** reconnaît ces préoccupations et précise qu'un travail autour de la politique des langues sera menée au sein de l'Université. Elle souligne que l'utilisation de plateformes ne signifie pas la disparition du présentiel. Elle ajoute qu'un travail est en cours, en collaboration avec la Maison des Langues, pour définir une politique institutionnelle sur les enseignements linguistiques. Enfin, elle indique qu'elle se rapprochera des IUT pour mieux comprendre leurs besoins et préoccupations.

Isabelle DUFRONT souligne les pratiques hétérogènes d'une composante a une autre en matière de PPPE et insiste sur l'objectif d'uniformiser ces pratiques pour transformer cette contrainte en avantage. Elle note que de nombreux étudiants ne se souviennent pas d'avoir suivi un PPPE à l'issue de leur licence. Elle met en avant l'intérêt de l'autoformation et de la plateformisation, qui permettent de résoudre des problématiques méthodologiques communes, quel que soit le parcours ou la mention. Elle précise que cela n'exclut pas les cours magistraux ni le suivi pédagogique, mais que ces derniers sont réalisés différemment. Le temps passé sur la plateforme est dédié à des aspects méthodologiques, et les éléments abordés peuvent ensuite être approfondis en présentiel. Elle souligne également l'importance d'un service d'orientation pour accompagner les étudiants, tout en notant que les pratiques restent disparates entre composantes.

Sandrine GIL insiste sur la nécessité de prendre un temps de réflexion concernant l'évolution des pratiques pédagogiques. Elle considère que la plateforme numérique est un outil à s'approprier pour assurer le suivi et le retour auprès des étudiants. Elle souligne que le métier d'enseignant implique également une proximité avec les étudiants, ce qui rend les changements difficiles mais nécessaires pour améliorer les pratiques pédagogiques.

Lydie ANCELOT explique que la mise en œuvre de ces outils numériques s'accompagne d'un accompagnement spécifique. Elle précise que le GT continue de collaborer activement avec les collègues concernés pour mettre à disposition des ressources pédagogiques. Ces ressources sont proposées sous forme de chapitres suffisamment flexibles pour permettre aux enseignants de les adapter à leurs besoins.
Elle souligne que l'objectif n'est pas uniquement de fournir des ressources, mais aussi d'encourager l'utilisation des plateformes, notamment MOTIVE, qui permet aux enseignants et étudiants de s'approprier les contenus. Un effort particulier est fait pour structurer les ressources sous forme de chapitres modulables afin que les enseignants concernés puissent s'en saisir facilement.

Béatrice BLOCH exprime son inquiétude concernant l'UE6, soulignant que si cette réforme est présentée comme une simple modernisation, alors qu'elle intervient dans un contexte de restrictions budgétaires. Elle regrette que les collègues impliqués dans ces enseignements n'aient pas été consultés et s'inquiète des

conséquences potentielles, notamment si cette réforme vise à réduire le nombre d'enseignants. Elle insiste sur le risque de couper le lien entre enseignants et étudiants, ce qui pose des problèmes particulièrement importants dans des composantes comme SHA et SFA.

Stéphanie VOLTEAU soulève la question de la reconnaissance des heures consacrées à ces enseignements dans le service des enseignants.

Lydie ANCELOT reconnaît ces préoccupations et explique que, dans le modèle économique actuel, les pratiques pédagogiques diversifiées doivent être soutenables humainement. Elle précise que la réflexion sur la soutenabilité fera partie intégrante de la nouvelle offre de formation et qu'il est nécessaire d'évaluer si certains éléments doivent être revus ou non.

5- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Droit et Sciences Sociales

L'UFR de Droit et Sciences Sociales, propose une capacité en Droit, 3 licences, 2 licences professionnelles et 13 masters.
Elle est présente sur 4 sites : Poitiers, Niort, Angoulême et Segonzac.
Pour les Licences, l'analyse montre :

- Un volume important pour la double licence ce qui est évidemment logique compte tenu de sa nature même ;
- Un poids important des CM pour la licence de droit et AES. Questionnée, la composante indique que cela est dû à la méthode de calcul. En effet, les PPD ne sont pas prise en compte dans ce calcul, mais seulement les CM, les TD et TP. Or dans cette composante, un nombre important de TD en classe inversée sont proposés, qui viendraient augmenter le poids des TD s'ils étaient pris en compte.

Pour le niveau master, aucun point saillant n'est à souligner.
Enfin, pour les licences professionnelles, elles respectent toutes les deux le cadrage avec moins de 520 heures en tout, et la présence des 110 heures de projets tutorés.

Suite au point en préambule de ce vote, pour l'UFR DSS il s'agit d'un élément mutualisé avec les formations de licence Droit (site de Poitiers), licence Double mention Philosophie/Droit et le master Droit du numérique. L'élément concerné est le « Droit comparé CM » (code JC2DA8RN). **Lydie ANCELOT** propose que la modification soit faite en séance.

Délibération n° CFVU 20250306_03 : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Droit et Sciences Sociales ;

La mesure est adoptée

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 30

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 5

6- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Sciences Economiques

Cette composante propose une licence et deux masters, l'ensemble de la licence est en Approche par compétences. L'analyse ne révèle aucun point d'alerte.

À noter que cette UFR porte une mention au sein de laquelle des parcours sont portés par l'IAE.

Délibération n° CFVU 20250306_04 : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Sciences Economiques ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 5

7- **Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)**

L'IPAG propose une licence suspendue (seule la L3 d'administration publique existe) et un master.
Cela implique évidemment un volume global de PPD en dessous du seuil de 300 heures, mais nous pouvons noter que le volume horaire est tout de même élevé pour le seul niveau de L3. Hormis ce point, les analyses ne montrent aucun point spécifique à souligner.

Mathias CHAILLOT demande où est situé l'IPAG.
Lydie ANCELOT indique que la composante se trouve dans le bâtiment A1.

Délibération n° CFVU 20250306_05 : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) l'UFR Droit et Sciences Sociales ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 4

8- **Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA)**

L'UFR de Sciences fondamentales et appliquées propose 7 licences générales, 3 licences professionnelles et 11 masters. À noter le fort investissement de cette composante dans le dispositif L.AS, dans la proposition d'alternance pour nos étudiants et dans l'approche par compétence.
L'analyse montre des situations qui nécessitent des explications :

- Le volume important de la mention Sciences pour l'ingénieur : c'est un choix de la composante pour être plus concurrentielle face aux écoles d'ingénieurs, assumé par une décision du conseil d'UFR, dès lors que les départements de formations impliqués s'engageaient à respecter l'aspect soutenabilité économique. Cela s'est traduit par des remaniements de leur offre sur l'ensemble des deux cycles (licence et master, fermeture d'un parcours, arrêt progressif des cursus CMI rattachés).

- Le « dépassement » pour physique et chimie, qui est dû à la construction bi disciplinaire de cette formation.

- Des volumes de PPD en premier cycle sous la limite des 300h. Des modifications ont été demandées l'année dernière, respectées pour certaines formations : un petit effort a été fait dans plusieurs mentions (+15 h dans Sc de la vie, +12h dans Sc de l'ingénieur...), mais pas pour la licence Sciences

de la Terre. La composante nous a également mentionné que des mises en pratiques de terrain sont mises en place, correspondant à des modèles pédagogiques diversifiés, mais ne faisant pas partie de la liste des pratiques pédagogiques de l'université de Poitiers. Lydie ANCELOT demandera de nouveau, en dialogue gestion formation, à la direction de la composante que ce point soit amélioré au cours des années à venir, pour converger vers le cadrage.

- Des volumes de PDD trop faibles, liés à la prise en compte des EUR, qui relèvent de pédagogies particulières qui ne trouvent pas leur expression dans les PDD, a fortiori quand il s'agit de l'EUR TACTIC portée par Limoges.
- Les licences professionnelles respectent toutes les trois le cadrage.
- Des pourcentages de PPD en-dessous du cadrage établissement pour le master Sciences de la matière et Sciences de la Terre et des planètes, environnement, ainsi que pour le master traitement du signal et des images. Les 2 premiers masters cités (Sciences de la matière et Sciences de la Terre et des planètes, environnement) sont en lien avec l'EUR INTREE qui propose une pédagogie basée sur l'immersion dans les laboratoires de recherche en lieu et place d'heures académiques (CM, TD, TP). Aucune modalité pédagogique proposée dans les modèles PPD actuels de l'établissement ne permet de l'afficher en tant que tel alors que cette formation met bien en œuvre des pédagogies autres que CM, TD, TP. Le dernier master mentionné (Traitement du signal et des images) est associé à l'EUR TACTIC portée par l'université de Limoges. Le modèle de cette EUR est différent et cette EUR est construite sur un nombre d'heures de formation identique à celui d'une école d'ingénieurs. À cela s'ajoutent des enseignements partagés avec Limoges qui n'a pas le même cadrage que l'UP. Des discussions sont en cours pour travailler avec les équipes concernées dans le cadre de l'offre 2026-2027.

Délibération n° CFVU 20250306_06 : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA);

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 33

Pour : 30
Contre : 3
Abstention : 2

9- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Lettres et Langues

L'UFR Lettres et Langues propose 5 licences, dont une totalement passée en approche par compétences et 6 masters. L'analyse des différents aspects ne révèle pas de point notable ni en premier cycle ni en second cycle.

Mathis JOUANNEAU souligne que les maquettes de Lettres et Langues ont été conçues de manière collaborative et saine, et il affirme que cette approche sera maintenue pour les années à venir.
Lydie ANCELOT confirme que ce processus collaboratif est également en place dans les autres composantes.

Béatrice BLOCH exprime des préoccupations concernant l'UE4 dédiée à la préparation aux concours. Elle demande si cette unité, prévue à coût constant, est déjà intégrée dans la maquette proposée et comment elle sera mise en place. Elle souligne également les difficultés liées aux pratiques de préparation aux concours pour les collèges et lycées, notamment les doublons et le travail conséquent que représente l'UE4 dans le cadre des doubles mentions.

Lydie ANCELOT précise que, dans le cadre de la réforme actuelle, le travail effectué l'année précédente portait sur le contenu interne des UE4, mais pas sur leur architecture.

Délibération n° CFVU 20250306_07 : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Lettres et Langues ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 35

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

10- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Sciences Humaines et Arts (SHA)

L'UFR de sciences humaines et arts propose 7 mentions de Licence, 1 double licence co-portée avec DSS, 2 licences professionnelles et 11 masters. Un engagement de la composante est à souligner en matière d'approche par compétences avec une nouvelle mention : la licence de musicologie.
Pour l'analyse des données sur cette composante, hormis le volume de la double licence, et une légère sous-représentation des PPD dans certaines mentions, il n'y a pas de point d'attention pour le premier cycle. Pour ce qui est des PPD, Lydie ANCELOT indique qu'elle aimerait qu'un effort soit fait pour l'année prochaine, ce dont elle va informer la direction de la composante dans le cadre du dialogue de gestion formation. Pour le second cycle, pas de point de vigilance non plus, hormis là encore un taux de PPD légèrement insuffisant.
Enfin, pour les licences professionnelles, elles respectent toutes les deux le cadrage avec moins de 520 heures en tout, avec cependant un point d'attention sur la présence des 110 heures de projets tutorés.

Lydie ANCELOT mentionne que les éléments concernés par les doublons sont :
- pour la licence de sociologie : « Enquêtes par questionnaires 2 » (code JCRSV09H)
- pour le master Mondes médiévaux, les deux éléments concernés sont
- « Lecture et traitement des sources I. Les textes » (code JCULTBHQ)
- « Humanités numériques » (code JQ6K47IM)

Délibération n° CFVU 20250306_08 : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Sciences Humaines et Arts (SHA) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 34

Pour : 30
Contre : 4
Abstention : 1

11- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

L'analyse des volumes horaires est réalisée hors délocalisation et hors FAD.
L'IAE co-porte la mention de licence économie gestion avec l'UFR de Sciences Économiques, et 9 masters. À noter le fort engagement de cette composante dans l'alternance. Elle est présente sur 3 sites : Poitiers, Niort et Angoulême.

À noter le faible volume d'heures pour MAE, dû au fait que seul le master 2 soit proposé.
À noter également une mention de master qui propose un volume de PPD en dessous des attendus, dû à des parcours spécifiques en langue anglaise, parcours qui , à ce stade, ont privilégié la mise en place de la mutualisation et la baisse de volume horaire. **Lydie ANCELOT** demandera à la direction de la composante lors du dialogue gestion formation d'accroître le volume de PPD pour la mention management et commerce international.
Enfin, le master Management et administration des entreprises fait partie des cas cités en préambule de ce vote. Il est proposé aux élus une modification en séance pour placer, à l'UE, l'élément concerné « Project/Dissertation and Defense» (code M3WWUYUB), qui initialement était placé à l'EC.

Délibération n° CFVU 20250306_09 : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 4

12- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de la Faculté des Sciences et du Sport (FSS)

Les Licences sont sur 2 sites avec un portail L1 mutualisé (par site) entre les 4 mentions.
La faculté des sciences du sport propose 2 DEUST, 4 mentions de licence et 2 mentions de masters. Elle est présente sur deux sites, Poitiers et Angoulême. Tant pour les Licences que pour les masters, aucun point d'attention n'est à relever. À noter l'engagement fort de la composante dans la mise en place de l'approche par compétences.

Béatrice BLOCH s'interroge sur la manière dont se déroulent les enseignements diversifiés et comment ils sont mis en œuvre dans la pratique.
Zakariae MELOUKI répond que, de façon générale, une grande partie des contenus est disponible sur les plateformes numériques. Une pratique fréquemment utilisée est le recours aux jeux et aux simulations, qui sont faciles à intégrer dans la plateforme. Ces outils permettent de rendre les apprentissages plus interactifs et pratiques, tout en s'adaptant aux besoins pédagogiques.

Laurianne FORTE précise que l'AFEP s'est prononcée contre ces maquettes, car les élus AFEP au conseil de l'UFR sont opposés à la transformation en plateforme en autonomie des heures de PPPE pour cette composante, qui ne semble pas répondre aux besoins de l'UFR STAPS. Enfin, elle insiste sur la nécessité de travailler sur l'UE6, considérée comme indispensable au cursus universitaire, et sur l'importance d'assurer un suivi régulier de cette UE dès la rentrée 2025.
Lydie ANCELOT réaffirme son engagement dans cette démarche collaborative, visant à impliquer activement les étudiants dans le processus.

Béatrice BLOCH demande la signification de l'acronyme "FSS".
Lydie ANCELOT précise que "FSS" signifie "Faculté des Sciences et du Sport".

Mathis JOUANNEAU exprime son intérêt pour le vote en question, soulignant qu'il est positif de voir la démocratie s'exprimer dans les conseils centraux.
Lydie ANCELOT partage cette opinion et soutient le débat dans les instances universitaires.

Délibération n° CFVU 20250306_10 : Maquette 2025 – 2026 de la Faculté des Sciences et du Sport (FSS) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 30

Pour : 20
Contre : 10
Abstention : 5

13- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSIP)

L'ENSIP, école d'ingénieurs interne de l'université de Poitiers, propose deux diplômes d'ingénieurs : le premier en génie de l'eau et génie civil et le second en énergétique et environnement. Ces diplômes ne disposent pas de cadrage au sein de l'établissement, mais ont néanmoins été analysés à l'aune du cadrage général, exercice auquel l'équipe de direction est très favorable et dans lequel elle est très engagée. Les volumes moyens sont les suivants : 785 heures en 1re année, 750 en 2e et 500 en 3e, ce qui fait un total de l'ordre de 2000h, ce qui rejoint le point vu pour SFA plus haut, sur le volume horaire proposé par les écoles d'ingénieurs, et la volonté de SFA de proposer une offre qui puisse être concurrente.

Délibération n° CFVU 20250306_11 : Maquette 2025 – 2026 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSIP) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 30

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 5

14- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'Ecole Nationale Supérieure des sciences Applicatives et du Risque (ENSAR)

L'ENSAR, est également une école interne à l'université de Poitiers, nouvellement créée. Cette composante a connu une évolution de ses formations dans le cadre du passage de l'IRIAF à l'ENSAR. Cette composante propose deux masters et désormais deux diplômes d'ingénieurs. L'ensemble des diplômes sont en alternance. L'analyse ne montre pas de point particulier, hormis le volume horaire important du master Actuariat, dû au fait que ce master est en alternance sur les 2 ans, ce qui implique un volume de 400h par an selon les obligations légales.

Délibération n° CFVU 20250306_12 : Maquette 2025 – 2026 de l'Ecole Nationale Supérieure des sciences Applicatives et du Risque (ENSAR) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 3

15- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)

L'INSPE propose les 4 mentions traditionnelles : MEEF 1, 2 et 3, et la mention Pratiques et ingénierie de la formation. Au-delà du cadrage de l'établissement, ces mentions sont construites en lien fort avec le Rectorat dans le cadre de la formation des enseignants et personnels d'encadrement. Ainsi, le cadrage pour les mentions MEEF 1 et 2 est de 850 heures, et celui pour MEEF 3 est de 800h. Ceci explique les écarts qui peuvent exister avec les attendus du cadrage établissement. Un point d'attention est cependant porté sur le volume de PPD du master MEEF 2nd degré et MEEF encadrement éducatif. Ces maquettes vont être revues prochainement, dans le cadre de la réforme annoncée de la formation des enseignants.

Stéphanie VOLTEAU explique son abstention sur les maquettes actuelles, en raison de la réduction des heures disciplinaires au profit des stages. Elle précise qu'elle s'abstient sur les maquettes des composantes dans lesquelles elle n'intervient pas, mais qu'elle vote contre celles de SFA après de nombreuses discussions.

Mathias CHAILLOT exprime sa difficulté à voter sur des éléments qu'il ne connaît pas suffisamment.

Mathias CHAILLOT souligne qu'il est problématique de ne pas savoir précisément sur quoi les membres s'engagent lors du vote.

Mathis JOUANNEAU relie cette problématique à la formation des primo-élus, qu'il considère comme essentielle. Il propose que cette question soit discutée au sein du Bureau de la Vie Étudiante.
Lydie ANCELOT rappelle que l'université propose 97 formations nationales, ce qui rend difficile une déclinaison exhaustive par formation. Elle reconnaît toutefois la difficulté soulevée et souligne l'importance d'améliorer la compréhension des enjeux liés aux maquettes.

Délibération n° CFVU 20250306_13 : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)

La mesure est adoptée

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 30

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 5

16- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 86)

L'IUT86 propose 10 mentions de BUT et deux Licences professionnelles. Il est basé sur 3 sites : Poitiers, Niort et Châtellerault.

L'analyse des BUT a porté sur la comparaison avec les maquettes des programmes nationaux, afin de vérifier que les maquettes n'allaient pas au-delà en termes de volume. Le cadrage du PN est respecté. À noter que pour certaines spécialités, il est appliqué à 100%, donc au maximum.

Pour les projets tutorés, le cadrage national impose 600h sur les 3 années, avec un minimum de 150 par année, et un maximum de 250 heures. Toutes les maquettes respectent ce cadrage

Délibération n° CFVU 20250306_14 : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 86) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 33

Pour : 30
Contre : 3
Abstention : 2

17- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 16)

L'IUT 16 propose 5 spécialités de BUT.
L'analyse des volumes horaires en comparaison des PN ne pointe aucun dépassement.

Catherine ESPECEL demande des informations sur l'état d'avancement du dossier concernant les passerelles entre le BUT et les licences.
Lydie ANCELOT indique qu'elle n'a pas connaissance que ce travail se soit poursuivi. Elle mentionne que sa prédécesseuse avait commencé à travailler sur ce sujet, notamment en lien avec les directions dans certaines disciplines comme la chimie. Elle propose de se rapprocher de **Sophie BELTRAN BECH** et des composantes concernées pour avancer sur ce dossier lors des dialogues formation.

Béatrice BLOCH se réjouit du travail engagé sur les passerelles.

Délibération n° CFVU 20250306_15 : Maquette 2025 – 2026 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 16) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 33

Pour : 30
Contre : 3
Abstention : 2

18- Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 de l' UFR Santé

L'UFR santé propose un DEUST, 1 master, 9 diplômes nationaux de santé 1er et 2nd cycle.
Comme mentionné précédemment, les DEUST ne font pas l'objet de cadrages établissement. Les relectures se sont faites en étroite collaboration cette année avec la DPF, ce qui doit être souligné même si un travail devra se poursuivre pour intégrer les formations de maïeutique et du 1er et 2nd cycle de pharmacie dans AMETYS.
Pour maïeutique, du fait d'une réforme en cours, il n'a pas été possible d'intégrer les modifications donc voter

le document MCC 1er et 2nd cycle fourni par l'UFR santé. Cependant, Lydie ANCELOT s'est déjà rapprochée de l'assesseur à la pédagogie de l'UFR santé pour faire évoluer ce point. Il est également essentiel qu'un travail soit réalisé en ce sens pour le 1er et 2nd cycle de pharmacie.

Délibération n° CFVU 20250306_16 : Maquette 2025 – 2026 de l'UFR Santé ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 4

19- **Pour délibération : Maquette 2025 – 2026 EC2U**

Les masters EC2U relèvent de l'alliance européenne EC2U et ne suivent donc pas le cadrage UP dans la mesure où cela relève des différentes pratiques des universités partenaires. À noter cependant que le type de pratiques pédagogiques relève de pratiques pédagogiques innovantes.

Délibération n° CFVU 20250306_17 : Maquette 2025 – 2026 EC2U ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 4

Catherine ESPECEL s'interroge sur le développement de l'alternance au niveau licence, en mentionnant que deux licences sont déjà proposées en alternance. Elle demande si cette orientation sera encouragée à l'avenir.
Lydie ANCELOT répond qu'elle n'est pas opposée à l'alternance dans les licences générales. Elle rappelle qu'une licence en alternance avait été mise en place à l'IRIAF, Elle souligne la nécessité de travailler sur la mise en situation professionnelle dans le cadre de l'alternance. Elle ajoute que, bien que les stages soient facultatifs dans certaines licences, ils restent essentiels pour la professionnalisation des étudiants.

Catherine ESPECEL demande si les stages au niveau L3 sont obligatoires.
Lydie ANCELOT précise que toutes les licences proposent un stage, mais que celui-ci n'est pas nécessairement obligatoire.

20- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : liste et capacités d'accueil des UE d'Ouverture 2025-2026**

Dans le cadre de cet avis de la CFVU, il convient de préciser que les composantes et services ont réalisé des demandes d'évolution, de création, de fermetures comme c'est le cas, chaque année pour les UEO. Une attention particulière a été demandée cette année au sein des composantes concernant les demandes de créations, les effectifs dans les UEO, les arbitrages à réaliser. Très peu d'évolutions sont à souligner cette année.

Mathis JOUANNEAU demande si une liste des UEO fermées est disponible.

Lydie ANCELOT explique qu'elle ne dispose pas de la liste complète des UEO fermées. Elle détaille le processus en plusieurs phases : remontée des propositions par les composantes, discussions, vote à la CFVU et au CA . Après validation, les UEO sont proposées aux étudiants. Une commission d'arbitrage se réunit en janvier pour déterminer les ouvertures en fonction du nombre d'inscrits.

Séraphine VOLTEAU exprime son incompréhension concernant les effectifs des UEO à l'INSPE. Elle souligne qu'il n'y a pas de L2 à l'INSPE et demande si cela est lié à la réforme.

Lydie ANCELOT indique que les UEO sont proposées par les composantes pour permettre aux étudiants de L2 de s'inscrire, indépendamment de leur composante d'origine. Ainsi, l'INSPE peut ouvrir des UEO accessibles à tous les étudiants de L2.

Avis n° CFVU 20250123_18 : liste et capacités d'accueil des UE d'Ouverture 2025-2026 ;

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 4

21- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Charte Fond de Solidarité et de développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)**

Sybille LAJUS et **Mikaël PECYNA** prennent la parole pour faire part du contexte du vote relatif à la charte FSDIE, celle-ci étant soumise au vote de changement du cadrage établissement. Ainsi, ce vote s'inscrit dans :
- un changement du nom de la commission FSDIE relative aux projets qui devient : commission initiatives étudiantes
- l'ajout d'une nouvelle possibilité de subvention dans le cadre de cette même commission à savoir une subvention pour le fonctionnement de l'association seulement si elle a le « label asso ».

Sybille LAJUS souligne également les points saillants dans ce vote et une attention particulière concernant le paragraphe « demandes de soutien au fonctionnement des associations label lisées « Asso UP ».

Catherine ESPECEL souligne la difficulté pour certaines associations d'élargir leurs actions à des étudiants autres que ceux qu'elles ciblent initialement. Elle indique que, pour être labellisées, les associations doivent réaliser des actions non restrictives, ce qui peut parfois être complexe à mettre en œuvre.
Sibylle LAJUS précise que le label vise à favoriser la communication et l'ouverture des associations. Elle insiste sur l'importance de ne pas limiter les actions aux seuls membres de l'association. Elle propose que les associations puissent être accompagnées dans cette démarche ou même collaborer avec d'autres associations pour élargir leur portée. L'objectif est de promouvoir un esprit d'ouverture et de rencontre, davantage centré sur l'établissement que sur une formation spécifique.

Catherine ESPECEL exprime des préoccupations liées au manque de moyens dont disposent certaines associations pour répondre à ces exigences.
Sibylle LAJUS réitère que les associations peuvent bénéficier d'un accompagnement ou s'associer à d'autres formations pour faciliter leurs actions.

Mikael PECYNA rappelle que cette démarche d'ouverture était déjà incluse dans les critères du label associatif.

➔ **Départ Sandrine GIL passage a 34 votants.**

Avis n° CFVU 20250123_19 : Charte Fond de Solidarité et de développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 1

22- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Charte du Label Associatif

Sybille LAJUS et **Mikaël PECYNA** poursuivent afin d'exposer les quelques modifications apportées à la charte du label asso. Les propositions correspondent à l'intégration de l'avantage mentionné plus haut dans le cadre de la charte FSDIE et des modifications de forme.

Avis n° CFVU 20250123_20 : Charte du Label Associatif ;

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 1

23- Pour délibération : Compte rendu des conseils de perfectionnement annexé à la charte

Lydie ANCELOT apporte des éléments de précision concernant le compte rendu des conseils de perfectionnement et la délibération afférente de ce jour. IL s'agit d'un travail mené depuis quelques mois avec les assesseurs afin de pouvoir avoir une version harmonisée des conseils de perfectionnement. Ce travail est important pour notre établissement car il permet d'avoir des compte-rendu des conseils de perfectionnement, outil de pilotage pour les composantes, pour l'établissement.

Anne SCATOLLIN demande quel public a accès à l'outil.
Lydie ANCELOT précise que l'accès est réservé aux porteurs de mention.
Grégory MOUSSERION ajoute que les indicateurs votés en octobre ainsi que les comptes rendus des conseils de perfectionnement seront accessibles. L'accès est individualisé pour le porteur de mention, qui pourra également consulter les informations liées à la mention qu'il coordonne.

Anne SCOATTOLIN demande si les responsables de parcours pourraient également avoir accès à cet outil.
Lydie ANCELOT indique que l'accès sera ouvert aux responsables de mention, mais qu'il ne peut être généralisé à tout le monde.

Anne SCATOLIN suggère que certains responsables de parcours pourraient également bénéficier d'un accès.
Gregory MOUSSERION explique que, selon la présentation faite, le responsable de mention a également pour rôle de coordonner les informations nécessaires à ce compte-rendu.

Laurent DESESSARD rappelle que, lors du vote de la charte, il avait proposé une date de remontée des comptes rendus des conseils de perfectionnement au 1er juin. Cependant, avec le recul, il estime que cette date est très contraignante, car les conseils de perfectionnement doivent se tenir après la communication des informations du pôle FRE, qui n'ont toujours pas été reçues.
Lydie ANCELOT précise que cette date a été discutée à plusieurs reprises en réunions avec les assesseurs avant d'être soumise aux élus de la CFVU. Elle propose de réfléchir à une révision des dates d'évaluation pour les avancer légèrement. Elle explique que les dialogues formations, impliquant les 14 composantes ainsi que les équipes de direction et le pôle FRE, sont prévus après le 1er juin. Les comptes rendus des conseils de perfectionnement sont indispensables pour la tenue de ces dialogues de gestion formation.

Laurent DESESSARD propose que les données nécessaires soient disponibles plus tôt, idéalement avant les deux premières semaines d'avril. Cela permettrait de mieux organiser les travaux et de respecter les délais.

Clarisse VANDERBOUCK responsable d'une mention master avec trois parcours, indique que les conseils de perfectionnement se tiennent parfois en juillet, ce qui rend impossible la remise des comptes rendus dans les délais. Elle suggère que les comptes rendus soient synchronisés pour inclure uniquement ceux de l'année en cours et non ceux de l'année précédente.
Lydie ANCELOT reconnaît qu'un temps d'appropriation est nécessaire. Actuellement, les comptes rendus pouvant être transmis peuvent concerner l'année N-1, mais elle note l'importance d'évoluer vers une synchronisation permettant de travailler sur les données de l'année en cours.

Romain BAUCHET souligne que la tenue des conseils de perfectionnement en juin ou avant pose problème, car les étudiants sont en stage à cette période. Il demande comment ces conseils peuvent évaluer les stages si les étudiants ne sont pas disponibles.
Lydie ANCELOT précise que rien n'empêche de tenir les conseils avant juin, mais que cette année représente une phase de prise en main du dispositif. Elle ajoute que les premiers éléments concernant les stages doivent être partagés lors des conseils de perfectionnement, même si ceux-ci se tiennent en cours d'année universitaire.

Romain BAUCHET rappelle que les stages commencent dès début avril et insiste sur le fait que les conseils de perfectionnement sont censés évaluer ces stages. Il demande comment cela peut être organisé dans ces conditions.
Lydie ANCELOT reconnaît cette contrainte et explique que, pour cette première année, les retours sur les stages devront se limiter aux premiers éléments disponibles. Ces informations seront discutées lors des conseils de perfectionnement pour amorcer le processus d'évaluation.

Sylvie ALAYRANGUES mentionne qu'il était prévu d'organiser les soutenances en septembre.

Effrosyni LAMPROU indique que les conseils de perfectionnement sont prévus en visioconférence, en fin de journée, afin de permettre la participation des étudiants en stage ou en emploi. Elle précise que ces conseils sont organisés dans le respect des dates fixées et qu'aucun problème particulier n'a été rencontré.

Grégory MOUSSERION reconnaît les difficultés liées au calendrier et aux éléments à traiter, déjà évoquées lors des réunions avec les assesseurs. Il explique que l'objectif est de programmer ces évaluations après le premier semestre, en décalant les dates de février à fin mars pour augmenter le taux de participation. Les indicateurs, notamment sur la réussite étudiante, seront transmis aux équipes des conseils de perfectionnement. Il annonce que l'ensemble des données sera envoyé aux assesseurs après ce vote, avec une fiche détaillée dès qu'elle sera opérationnelle. Il souligne également que les services ont tout mis en œuvre pour garantir une mise en place rapide et efficace, malgré les délais serrés.

Catherine ESPECEL souligne que le calendrier pose également problème pour les formations, notamment en raison des stages. Elle explique qu'il est compliqué d'organiser un conseil de perfectionnement avant la fin des

stages et que, par conséquent, les comptes rendus concernent systématiquement l'année N-1. Elle demande si les indicateurs seront accompagnés d'explications sur leur mode de calcul.
Grégory MOUSSERION précise qu'une liste d'indicateurs sera fournie avec des explications détaillées sur leur calcul. Ces informations incluront un outil de filtrage avancé et une table des matières basée sur l'annexe 1 de la charte.

Catherine ESPECEL demande comment agir en cas de désaccord avec les chiffres des indicateurs fournis.
Grégory MOUSSERION explique qu'un mail sera envoyé aux assesseurs, incluant une adresse dédiée où il sera possible de poser des questions ou de signaler des incohérences concernant les indicateurs.
Lydie ANCELOT précise que des échanges sur ces données ont également lieu lors des dialogues formations. Elle ajoute que ces données sont issues de remontées nationales.

Catherine ESPECEL soulève une autre question concernant les aspects stratégiques abordés dans les conseils de perfectionnement. Elle estime que les personnalités présentes dans ces conseils ne sont pas forcément en mesure d'apporter un avis pertinent sur les questions stratégiques.
Lydie ANCELOT indique que cette problématique a été discutée en réunion avec les assesseurs. Le choix a été fait de laisser ces deux items dans les conseils, mais sans les rendre obligatoires. Elle considère qu'il reste intéressant de se positionner sur ces éléments, même si leur pertinence peut varier selon le contexte.

Béatrice BLOCH remercie pour le travail effectué et demande qui sera chargé de lire les réponses des conseils de perfectionnement.
Grégory MOUSSERION explique que l'accès aux réponses est prévu pour le porteur de mention. Une synthèse sera réalisée par les assesseurs et la vice-présidente en charge de la formation, afin de nourrir les dialogues formations. Il rappelle que deux rapports du HCERES ont indiqué que l'établissement n'était pas en conformité, ce qui rend obligatoire la production de ces rapports pour répondre aux exigences institutionnelles.

Béatrice BLOCH exprime son inquiétude en disant que ces rapports pourraient être utilisés contre l'établissement.
Lydie ANCELOT insiste sur l'importance d'aborder ces échanges dans une optique constructive, permettant de mettre en place une synthèse utile pour répondre aux exigences tout en favorisant un esprit d'échange.

Anne SCATOLLIN demande si les aspects stratégiques de l'établissement doivent être pris en compte dans les conseils, avec une reprise des axes définis par l'établissement.
Lydie ANCELOT confirme que ces axes stratégiques seront intégrés dans le questionnaire et que les assesseurs seront informés. Elle précise qu'un lien vers ces axes stratégiques sera ajouté suite aux échanges en CFVU.

Délibération n° CFVU 20250306_21 : Compte rendu des conseils de perfectionnement annexé à la charte;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 35
Suffrages exprimés : 31

Pour : 27
Contre : 4
Abstention : 4

Prochaine CFVU, ***le jeudi 22 mai 2025 à 14h00***

La séance se termine à 16h50

La Présidente de la CFVU,
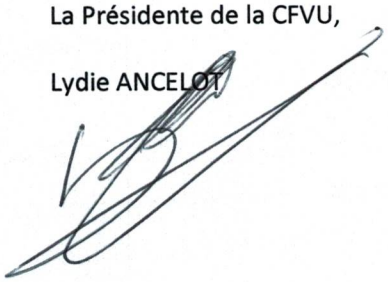
Lydie ANCELOT